Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260427-2026_49-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Comblessac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15
Quorum respecté		

Date de la convocation
23/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal de Comblessac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire

Présents :
RICAUD Christophe
DANILO Franck
BERHAULT Patricia
GERARD Philippe
CAIZES Michel
FEVRIER Jean-Pierre
BEAUDOUIN Isabelle
ROUSSIERE Didier
BOUCHET Alexandra
GILBERT Donatien
MOTAIS Elodie
VARRIER Karine
MOTEL Romain
CHAUVEL Anais

Absences excusées : THEAUDIN Stéphanie procuration à CHAUVEL Anais

Absences : //

A été nommé secrétaire de séance : BERHAULT Patricia

2026-49 - ADMR Val D'anast – Demande De Subvention 2026

M Le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention reçu de l'ADMR Val d'Anast le 03/04/2026 et rappelle le contexte :

L'ADMR Val d'Anast est une association de services d'aide à domicile, portage de repas et gestion de téléassistance, agrée et autorisée par le Conseil Départemental de l'Ille et Vilaine.
En 2025, 283 personnes ont été accompagnées sur le territoire de Val d'Anast dont 20 sur la commune de Comblessac.

Auparavant locataire de ses bureaux sis au 8 rue du Frère Cyprien à Maure de Bretagne, l'association avait le souhait acquérir un nouveau local, toujours sur la même commune, au 62 Rue de Guer, afin de gagner en visibilité et en attractivité, et ainsi s'offrir la possibilité d'augmenter son activité.

La Commune de Comblessac avait attribué une subvention d'un montant de 326€ en 2024 afin d'aider l'ADMR à financer l'étude de ce projet.

L'association est aujourd'hui propriétaire du local convoité, acheté 50 000€ à la Maire de Val d'Anast.

L'ADMR n'ayant pu bénéficier de subvention dans le cadre du contrat de territoire, elle demande l'appui des communes dans son projet de rénovation du dit local.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260427-2026_49-DE

Le montant estimé pour l'année en cours, couvrant les frais notariés ainsi que les diagnostics obligatoires, s'élèveraient à 5 292 euros.

L'association sollicite le soutien financier des communes de son territoire d'intervention sur le schéma suivant :

$$\frac{\text{Subvention totale demandée x Nb de personnes aidées sur la commune en 2025}}{\text{Nb de personnes aidées sur le territoire en 2025}}$$

⇨ **Soit pour Comblessac (5 292€ *20) /283 = 373.99€**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la demande exprimée par l'association ADMR du Pays de Val d'Anast sollicitant de la commune une subvention de fonctionnement ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 374€ à L'ADMR Maure de Bretagne pour l'année 2026
- Décide que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2026 au chapitre 65
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire
Christophe RICAUD

MAIRIE de COMBLESSAC (I.-et-V.)

La secrétaire de séance
BERHAULT Patricia